



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 7 juillet 2025, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Joanne LaBranche
Siège #4 – Poste vacant
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-07-106

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025
 - 3.2 -** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er juillet 2025
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE**
 - 4.1 -** Adoption des comptes du mois
 - 4.2 -** Demande - Mme Sylvie Dubois
 - 4.3 -** Adoption - Entente intermunicipale en matière d'entraide lors d'un incendie
 - 4.4 -** Dédommagement monétaire - Mme Colette Gigueux
 - 4.5 -** Hydro-Québec - Ligne électrique à haute tension
- 5 - TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 -** Remplacement des trottoirs - Pont rue des Fondateurs
 - 5.2 -** Réfection de ponceau de la route 216
- 6 - LOISIRS ET TOURISME**
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 8 - LÉGISLATION**

8.1 - Adoption du règlement numéro 535 politique établissant les comités du conseil municipal

9 - VARIA

9.1 - Demande de don - Mira

9.2 - Campagne annuelle - Moisson Beauce

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-07-107

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 2 juin 2025, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2025-07-108

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er juillet 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er juillet dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 1er juillet 2025, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE

2025-07-109

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	11 646.28 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	182 112.39 \$
Grand total des paiements:	193 758.67 \$

ADOPTÉE

2025-07-110

4.2 - Demande - Mme Sylvie Dubois

ATTENDU la demande formulée par Mme Sylvie Dubois le 2 juin dernier, lors de la période de question de la séance ordinaire;

ATTENDU QUE le terrain détenu par Mme Dubois sur le territoire de la municipalité ne permet pas la construction d'un immeuble;

ATTENDU QUE celle-ci demande à y installer sa roulotte pendant l'été;

ATTENDU le respect de la réglementation municipale;

ATTENDU l'avis juridique émis par Chabot & Associés, cabinet d'avocats;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal refuse la demande de Mme Dubois.

ADOPTÉE

2025-07-111

4.3 - Adoption - Entente intermunicipale en matière d'entraide lors d'un incendie

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches adoptera un nouveau schéma de couverture de risque dans les prochains mois;

ATTENDU QUE les services incendies des municipalités de la MRC des Appalaches devront se porter entraide de façon régulière et selon des protocoles automatiques;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la directrice générale, Mme Alexandra Gosselin et monsieur le maire, Marquis Bédard, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale en matière d'entraide lors d'un incendie.

ADOPTÉE

2025-07-112

4.4 - Dédommagement monétaire - Mme Colette Giguëux

CONSIDÉRANT QUE le tuyau alimentant l'eau de l'église méthodiste est relié au puit de Mme Colette Giguëux et qu'il sert à l'arrosage du jardin communautaire;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la somme de 125.00 \$ soit versée à Mme Gigneux à titre de dédommagement pour l'été 2025.

ADOPTÉE

2025-07-113

4.5 - Hydro-Québec - Ligne électrique à haute tension

ATTENDU les portes ouvertes tenues par Hydro-Québec, à la municipalité, le 27 mai dernier;

ATTENDU la consultation publique de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 10 juin 2025;

ATTENDU QU'il n'y a aucune acceptabilité sociale de la part des citoyens de Kinnear's Mills quant à ce projet;

ATTENDU QUE les citoyens ne veulent pas que la ligne électrique "Axe Appalaches-BSL" haute tension ainsi que le projet de raccordement du parc éolien Broughton, passent sur le territoire de la municipalité de Kinnear's Mills;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal refuse que quelconque ligne de haute tension ne soit érigée sur le territoire de la municipalité.

QU'un comité de citoyens en lien avec les dossiers "Axe Appalaches-BSL" et "Raccordement parc éolien Broughton" soit créé.

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

2025-07-114

5.1 - Remplacement des trottoirs - Pont rue des Fondateurs

ATTENDU QUE les trottoirs à l'approche du pont de la rue des Fondateurs sont gravement endommagés;

ATTENDU QUE le bris de ces trottoirs occasionne des problèmes de conduite d'eau;

ATTENDU QU'il sera plus sécuritaire d'y circuler lorsqu'ils seront réparés;

ATTENDU les soumissions reçues:

Soumissionnaires	Prix (excluant les taxes)
Construction Rouleau inc.	13 806.00 \$
Construction Joey Daigle	10 600.00 \$

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la soumission de Construction Joey Daigle au montant de 10 600.00 \$ plus les taxes soit acceptée.

ADOPTÉE

2025-07-115

5.2 - Réfection de ponceau de la route 216

ATTENDU QUE pour effectuer la réfection du ponceau de la route 216, une caractérisation environnementale du ponceau est obligatoire;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la *Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM* pour effectuer les demandes de prix;

ATTENDU les soumissions reçues:

Soumissionnaires	Prix (excluant les taxes)
Inneo Environnement	5 900.00 \$
T2 Environnement	7 762.00 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par la Fédération québécoise des municipalités;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le contrat soit octroyé à *Inneo Environnement* au montant estimé de 5 900 \$, plus les taxes.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS ET TOURISME

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

2025-07-116

8.1 - Adoption du règlement numéro 535 politique établissant les comités du conseil municipal

ATTENDU QUE la création de comité doit être faite par règlement ou par politique;

ATTENDU QUE la création de comité vise à structurer les dossiers du conseil et faciliter la consultation populaire;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de se doter de comités pour traiter les différents dossiers municipaux;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le règlement numéro 535 concernant la politique établissant les comités du conseil municipal soit adopté.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

9 - VARIA

2025-07-117

9.1 - Demande de don - Mira

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a reçu une demande de don de *Mira*, le 25 juin dernier;

ATTENDU QUE *Mira* offre aux bénéficiaires de ses différents programmes une meilleure qualité de vie ainsi qu'une plus grande autonomie, en leur fournissant gratuitement des chiens-guides et d'assistance spécialement entraînés pour répondre à leur besoin;

ATTENDU QUE le conseil municipal est sensible au fait qu'il soit possible qu'un des citoyens de la municipalité ait besoin des services qu'offrent *Mira*, dans le futur;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal octroie un don au montant de 100.00 \$ afin de soutenir la cause de *Mira*.

ADOPTÉE

2025-07-118

9.2 - Campagne annuelle - Moisson Beauce

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a reçu une demande d'aide financière de Moisson Beauce, le 25 juin 2025;

ATTENDU QUE l'aide financière vise l'approvisionnement en nourriture des organismes de notre région;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills soutienne la cause en versant une aide financière de 250.00 \$.

ADOPTÉE

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2025-07-119

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 19 h 49.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Marquis Bédard
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».